

SOMMAIRE : APICULTURE. PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

1. POURQUOI DEVELOPPER UNE FILIERE APICOLE EN WALLONIE ?	5
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE	6
2.1. CHIFFRES CLES DE LA FILIERE ET CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	6
2.1.1. Les apiculteurs wallons	6
2.1.2. Le nombre de ruches	9
2.1.3. Le cheptel et les éleveurs	11
2.1.4. La production de miel	
2.1.5. Les prix du miel	
2.1.6. État de la production d'autres produits de la ruche	19
2.1.7. Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture	
2.2. LA FILIERE ET SES FLUX	
2.2.1. Les flux commerciaux	23
2.2.2. Les flux d'information	24
2.3. ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT A L'ORGANISATION DE LA FILIERE	
2.3.1. Le cadre institutionnel	26
2.3.2. La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de	•
(Apaq-W)	27
2.3.3. La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaine alime	ntaire
(AFSCA)	27
2.3.4. La recherche : le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiè	_
2.4. QUELQUES INITIATIVES INSPIRANTES	30
2.4.1. Le CARI, un réseau de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l	'apiculture
wallonne	30
2.4.2. Le laboratoire d'analyse accrédité du CARI	31
2.4.3. Promiel, associés pour la qualité	
2.4.4. Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa	32
2.4.5. Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local	33

2.4.6. Les mielleries ambulantes, premiers ateliers collectifs	33
3. ANALYSES SWOT	34
3.1. SWOT 1 – SITUATION GENERALE DE L'APICULTURE WALLONNE	34
3.2. SWOT 2 - ORIENTATION VERS UN OBJECTIF ECONOMIQUE	37
4. CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2030	41
4.1. Syntheses des defis majeurs	41
4.2. Changements attendus	44
5. PLAN D'ACTIONS A L'HORIZON 2030	45
5.1. ACTION 1 – CLARIFICATION DU STATUT D'APICULTEUR ET RATIONALISATION DE LA POLITIQUE	
SECTEUR	46
5.2. ACTION 2 – ENCADREMENT, FORMATION, INFORMATION, ECHANGES ET NOTORIETE	47
5.3. ACTION 3 — ADAPTATION DE L'APICULTURE AUX GRANDS ENJEUX DU FUTUR	49
5.4. ACTION 4 — ENCADREMENT OPTIMISE DE LA POLITIQUE SANITAIRE	51
5.5. ACTION 5 – STRUCTURATION DE LA DIMENSION ECONOMIQUE DE L'APICULTURE DANS LE RE	SPECT DE LA
BIODIVERSITE LOCALE	52
5.6. ACTION 6 — STRUCTURATION DE L'ELEVAGE ET STIMULATION DE LA PRODUCTION D'ABEILLES	5 DE QUALITE53

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 - LES APICULTEURS WALLONS EN 2020 : L'ESSENTIEL EN UNE INFOGRAPHIE	/
Figure 2 - Apiculteurs declares a l'AFSCA – Perspective sur 5 annees - Source : Éliane KEPPENS – FAB-BBF	8
Figure 3 - Le secteur apicole en 2020 : l'essentiel en une infographie	9
Figure 4 - Denombrement des ruches en Wallonie - campagnes 2016 a 2019 - Source SPWARNE – DGOCM	10
Figure 5 - Nombre de ruches et d'apiculteurs en Belgique – Source : Etienne Bruneau CARI Programme Miel euf	
FIGURE 6 - NOMBRE DE RUCHES DECLAREES (EN MILLIERS) DANS LES DIFFERENTS PAYS DE L'UE - ANNEES 2017 A 2019 — GRAF	
EN HAUT A DROITE: EVOLUTION DU NOMBRE DE RUCHES EU. SOURCE: COMMISSION EUROPEENNE	11
Figure 7 - Proportion de races d'abeilles elevees selon la declaration des apiculteurs dans le cadre du Monitor	ING
2009-2010 (GEMBLOUX AGRO-BIO TECH - ULIEGE)	12
Figure 8 - Distribution geographique des races — carte generale purement indicative	
Figure 9 - Importations de miel - Source Eurostat	15
Figure 10 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 — unite= 100kg - Source Eurostat	16
Figure 11 - Exportations extra-communautaires de miel - Source Eurostat	17
FIGURE 12 - PRODUCTION DE MIEL DES DIFFERENTS PAYS DE L'UE EN 2017 ET 2018 (EN MILLIERS DE TONNES) - SOURCE :	
COMMISSION EUROPEENNE	17
Figure 13 - Production de miel en Wallonie (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel	
EUROPEEN)	18
Figure 14 - Évolution de prix du miel en Wallonie depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - Programme	MIEL
EUROPEEN	19
Figure 15 - Évaluation des services ecosystemiques rendus par les pollinisateurs — Source : SAPOLL/Natuurpun	ντ21
FIGURE 16 - UNE MICRO-FILIERE APICOLE EN WALLONIE – SOURCE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION, DES SERVICES DE POLLINIS	SATION
et du cout estime de l'apiculture — Chiffres fournis par Etienne Bruneau (CARI-Programme Miel europee	n)24
Figure 17 – Les principaux flux d'information en Wallonie	25
FIGURE 18 - LES PROJETS SCIENTIFIQUES 2010-2020	30

1. Pourquoi développer une filière apicole en Wallonie ?

L'apiculture est un secteur clef de l'agriculture. Les apiculteurs jouent pleinement un rôle dans l'économie agricole à la fois par la production alimentaire (miel, gelée royale, propolis, pollen) et par l'élevage de colonies d'abeilles qui contribuent à la pollinisation des plantes et en particulier des cultures. Il s'agit bien souvent de petites unités bien réparties sur le territoire. Ceci garantit une production de miel variée pour des consommateurs attachés à des productions de proximité. Ceci permet également une diffusion harmonieuse de services écosystémiques. Le secteur apicole est pourtant extrêmement peu intégré dans l'ensemble des productions agricoles. C'est en effet un secteur qui collectionne les particularités et qui reste de ce fait à la marge à bien des niveaux. Les apiculteurs élèvent des insectes et ces insectes, les abeilles mellifères, restent des animaux sauvages malgré l'expression « abeilles domestiques », couramment utilisée, qui ne reflète pas la réalité. Les apiculteurs ne sont généralement pas propriétaires des terres sur lesquelles leurs abeilles vont butiner et ne contrôlent donc pas les zones de butinage. Cela les rend extrêmement dépendants des disponibilités nectarifères et pollinifères dans l'environnement mais également des pratiques agronomiques de leurs voisins agriculteurs. À cela s'ajoute des contraintes climatiques, amplifiées par les variations brutales connues ces dernières années et imputables aux changements climatiques. Ce n'est pas sans conséquences sur la variabilité des récoltes et sur la santé, parfois la survie, des colonies d'abeilles.

Le secteur apicole wallon est particulièrement bien encadré depuis plusieurs dizaines d'années. Les gouvernements régionaux successifs ont cru en son potentiel et ont investi à différents niveaux pour garantir de bonnes pratiques apicoles, une production de qualité, une meilleure compréhension des dangers qui planent sur les abeilles mellifères qui sont, comme chacun le sait à l'heure actuelle, des bioindicateurs de la santé du milieu. Les résultats de ces politiques stimulantes sont bien visibles aujourd'hui. Les apiculteurs wallons sont parmi les mieux formés d'Europe et sont précédés par leur bonne réputation. La région dispose au CARI d'un laboratoire d'analyse accrédité ISO 17025 qui valorise la qualité des produits.

Les programmes de recherche scientifiques ont pu faire avancer sérieusement la connaissance des problèmes de santé des colonies d'abeilles. Des initiatives naissent pour créer des **niches économiques** qui surfent sur la qualité des produits, seule façon de rester compétitif à une échelle mondialisée.

Une analyse globale du secteur apicole wallon permet de faire émerger le potentiel de ce qui demeure **une micro-filière en dépit de tous les atouts** qui sont les siens. Tout en conservant l'identité de l'apiculture wallonne, principalement basée sur un modèle économique de type « économie ménagère », il est important de lever aujourd'hui les barrières qui se dressent devant les jeunes apiculteurs qui souhaiteraient s'installer dans une démarche économique plus ambitieuse. Les mécanismes d'accès aux aides agricoles et aux aides à l'installation sont inadaptés aux particularités de l'apiculture.

L'implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions environnementale de la production agricole est désormais envisagée à l'échelle européenne comme en témoigne les éco-dispositifs (*eco-schemes*) prévus dans le cadre du 1° pilier de la PAC 2021-2027 pour promouvoir la transition vers des systèmes agricoles vertueux.

2. État des lieux de la filière

2.1. Chiffres clés de la filière et contexte économique général 2.1.1. Les apiculteurs wallons

Le secteur apicole en Wallonie est composé aux 2/3 d'apiculteurs de loisir. Le réseau de suivi du Programme Miel européen estime à 1/3 les apiculteurs wallons avec un profil économique. Ils représentent 75% du marché du miel wallon.

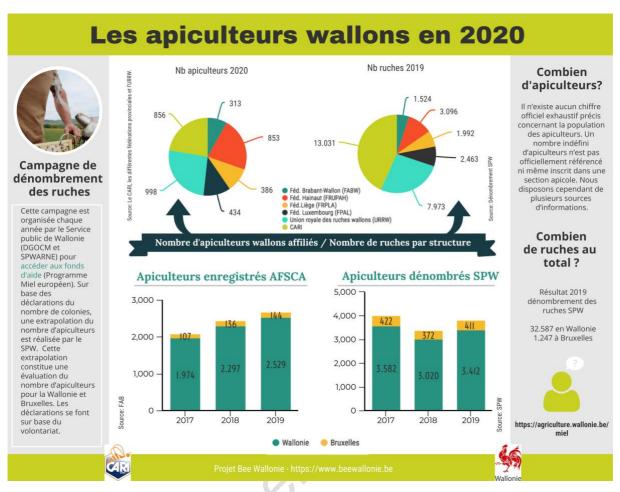


Figure 1 - Les apiculteurs wallons en 2020 : l'essentiel en une infographie

Il n'existe aucun chiffre exhaustif précis concernant la population des apiculteurs. Un nombre indéfini d'apiculteurs n'est pas référencé ni même inscrit dans une section apicole. Nous disposons cependant de deux sources d'informations officielles : la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA et une estimation faite à partir des informations recueillies dans le cadre de la campagne européenne de dénombrement des ruches. À noter que depuis 2020, le recensement agricole reprend les ruches détenues par les agriculteurs. La liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA ne donne qu'une vision partielle de la situation. En effet, bien que cette déclaration soit obligatoire, elle n'est pas respectée de tous. Nous disposons d'une perspective sur 6 ans qui permet de constater que le nombre d'apiculteurs enregistrés à l'AFSCA est en régulière progression mais demeure insuffisante en Wallonie (un peu plus de 50% des apiculteurs enregistrés).

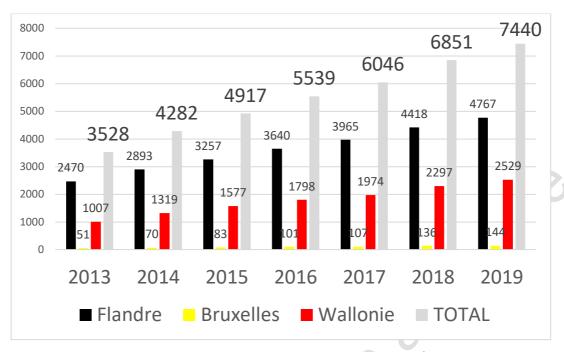


Figure 2 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA - Perspective sur 5 années - Source : Éliane KEPPENS - FAB-BBF

Sur base des déclarations du nombre de colonies, une extrapolation du nombre d'apiculteurs est réalisée par la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) du SPWARNE qui coordonne la campagne de dénombrement des ruches selon les modalités fixées par l'Union européenne pour l'obtention des fonds d'aide. Cette extrapolation constitue une évaluation du nombre d'apiculteurs pour la Wallonie et Bruxelles.

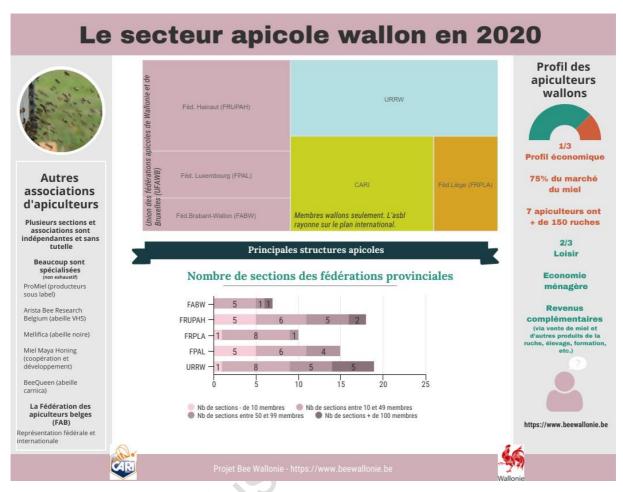


Figure 3 - Le secteur apicole en 2020 : l'essentiel en une infographie

2.1.2. Le nombre de ruches

Le nombre de ruches est un indicateur essentiel selon les modalités fixées par l'Union européenne¹ pour l'obtention des fonds d'aide (Programme apicole wallon - Programme Miel européen). La déclaration annuelle du nombre de colonies est coordonnée par la Direction de la Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) du SPWARNE. Le nombre est de 37.464 ruches déclarées en Wallonie pour l'année 2019.

¹ En application du règlement (UE) n° 1308/2013

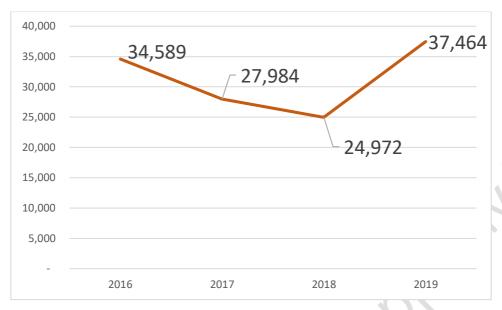


Figure 4 - Dénombrement des ruches en Wallonie - campagnes 2016 à 2019 - Source SPWARNE - DGOCM

En Belgique, le nombre moyen de ruches par apiculteur est estimé à 7. La moyenne européenne est de 21. La tendance générale est la baisse du nombre de ruches de production, tendance nettement marquée en 2017.

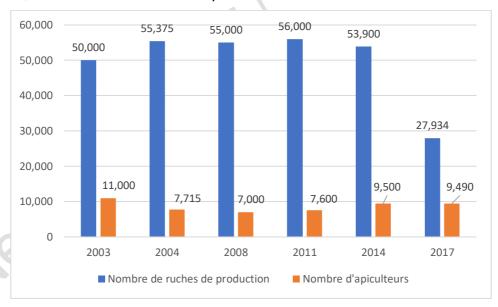


Figure 5 - Nombre de ruches et d'apiculteurs en Belgique – Source : Etienne Bruneau CARI Programme Miel européen

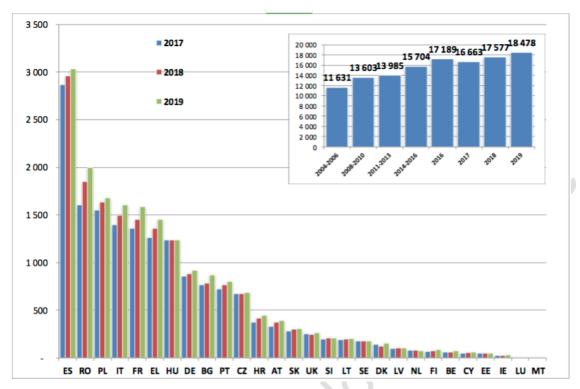


Figure 6 - Nombre de ruches déclarées (en milliers) dans les différents pays de l'UE - Années 2017 à 2019 – Graphique en haut à droite : évolution du nombre de ruches EU. Source : Commission européenne

2.1.3. Le cheptel et les éleveurs

Les abeilles élevées en Wallonie sont fortement métissées selon une étude génomique réalisée par l'ULiège (projet SELAPIS). Nous pouvons réduire à trois le nombre de races d'abeilles dans les ruchers en dehors de ce qui est qualifié d'abeille locale ou abeille du pays, c'est-à-dire l'abeille qui se reproduit sans contrôle apicole : l'abeille noire, l'abeille carniolienne et l'abeille Buckfast.

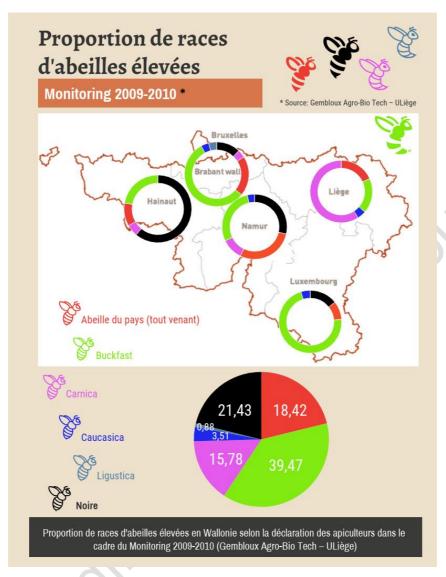


Figure 7 - Proportion de races d'abeilles élevées selon la déclaration des apiculteurs dans le cadre du Monitoring 2009-2010 (Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège)

Les importations sont la norme avec des reines achetées au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou au Danemark et des paquets d'abeilles et des reines provenant du Sud de l'Italie.

Les apiculteurs du Hainaut élèvent traditionnellement **l'abeille noire** (*Apis mellifera mellifera*). L'influence de l'asbl Mellifica, qui maintient la station de fécondation de Chimay et sa zone de protection, n'est probablement pas étrangère à cet état de fait. L'abeille noire de Chimay est un écotype à protéger dans un contexte global d'importation. Son élevage est à encourager.

Historiquement, dans la région de Liège, de nombreux apiculteurs élèvent **l'abeille carniolienne** (carnica). La station de fécondation carnica de Ternell permet des fécondations en milieu naturel. Les membres de l'asbl Beequeen participent à un travail de sélection international sérieux (*Beebreed carnica*²).

Enfin, **l'abeille Buckfast**, race d'élevage sélectionnée et stabilisée, est très appréciée par certains apiculteurs pour des caractères comme la douceur ou la productivité, l'abeille Buckfast a bénéficié et bénéficie toujours du professionnalisme d'un bon nombre d'éleveurs en Wallonie participant au réseau des « Éleveurs Buckfast européens ».

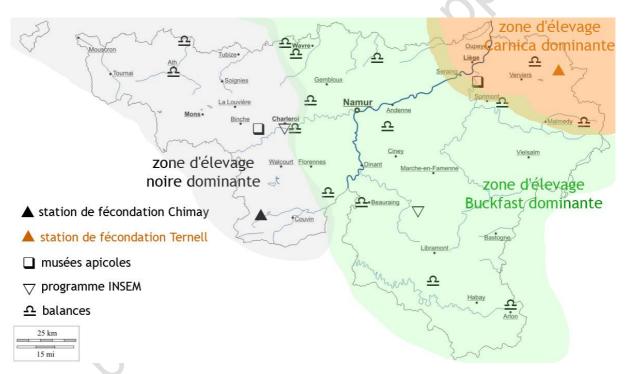


Figure 8 - Distribution géographique des races - carte générale purement indicative

Dans la population des apiculteurs, les éleveurs, qui spécialisent leur activité apicole autour de la reproduction de reines et d'essaims, sont minoritaires. Ils sont éleveurs multiplicateurs s'ils produisent reines et essaims à partir de souches sélectionnées. Ils sont éleveurs sélectionneurs s'ils élaborent à long terme des programmes de sélection basé sur certains caractères de l'abeille comme la production de miel, la

_

² http://www2.hu-berlin.de/beebreed/ZWS/

douceur, la tenue de cadre, l'absence d'essaimage, la résistance aux parasitoses et maladies... Les différentes lignées sélectionnées doivent encore être testées. Cela demande un cheptel très important (idéalement plus de 200 colonies). De ce fait, les sélectionneurs sont beaucoup plus rares que les multiplicateurs et sont pour ainsi dire inexistants en Belgique. En Wallonie, les éleveurs « économiques », c'est-à-dire susceptibles de pouvoir fournir une facture à leurs clients, se comptent sur les doigts d'une main. Bon nombre des éleveurs recensés sur les sites spécialisés³ n'ont pas de statut officiel et ne correspondent pas réellement au statut d'éleveurs tel que défini ici. Beaucoup fournissent des reines et des colonies aux apiculteurs dans une économie parallèle. La pyramide des âges est également très élevée. Plusieurs éleveurs notoires dépassent la soixantaine et ont un statut de retraité. En un mot, on ne peut pas parler de réel secteur de l'élevage. Par contre, on peut souligner l'intérêt de plusieurs apiculteurs amateurs ou producteurs polyvalents (associant production de miel et élevage) pour la question de l'élevage. Ceci est perceptible lorsqu'on constate l'engouement pour des programmes de recherche comme ceux développés par Arista Bee Research Belgium pour la recherche d'une abeille VSH ou par Beebred Belgium programme de sélection adapté aux races carnica, ligustica, mellifera et sicula. À noter que les deux programmes s'adossent à un réseau international.

2.1.4. La production de miel

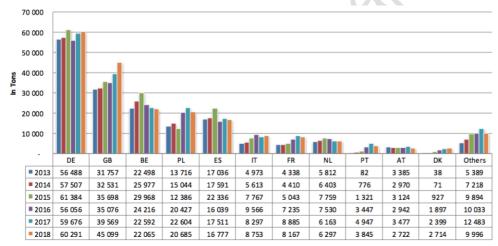
Pour situer le pays dans le cadre des échanges commerciaux de miel, quelques rappels s'imposent. En 2018, selon les données Eurostat, les États membres de l'UE ont importé 208.000 tonnes de miel en provenance de pays tiers. Cela correspond à une valeur de 452 millions d'euros. A l'inverse, 21.000 tonnes de miel ont été exportés par les États membres vers le marché extérieur pour une valeur de 119 millions d'euros. Les importations de miel de l'UE ont augmenté de 25% en 5 ans tandis que les exportations ont augmenté de 40%. L'Allemagne maintient son statut

-

³ https://perso.unamur.be/~jvandyck/homage/elver/archiv.html#paysBE et http://pedigree.mellifica.be/list

de premier pays importateur de miel (29% du total des importations de miel hors UE), suivie du Royaume-Uni avec 45.000 tonnes (22% du total des importations de miel hors UE) et de la Belgique avec 22.000 tonnes (11% du total des importations de miel hors UE). Les principaux pays tiers exportateurs hors UE sont, dans l'ordre :

- La Chine (80.000 tonnes, soit 39% des importations totales de miel extra-UE);
- L'Ukraine (41.000 tonnes, 20%);
- L'Argentine (25.000 tonnes, 12%);
- Le Mexique (21.000 tonnes, 10%);
- Le Chili (8.000 tonnes, 4%).



Source : Eurostat Comext

Figure 9 - Importations de miel - Source Eurostat

La Belgique se retrouve de nouveau dans le haut du tableau pour les exportations intra-communautaires. En 2018, 137.000 tonnes de miel ont été échangées entre les États membres de l'UE. C'est la Hongrie qui est le premier exportateur intra-communautaire avec près de 20.000 tonnes de miel (14% des exportations totales de miel intra-UE), suivie de très près par la Belgique (19.000 tonnes, 14%) et l'Espagne (18.000 tonnes, 13%).

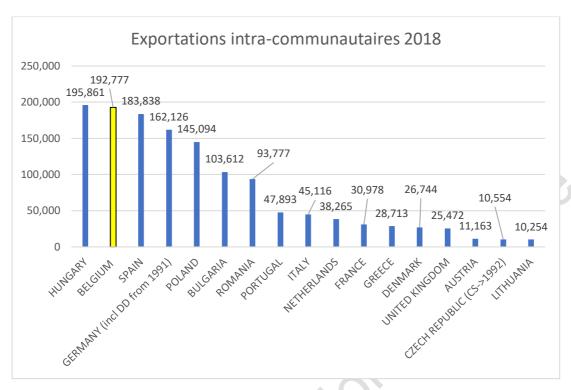


Figure 10 - Exportations de miel intra-communautaires - 2018 - unité= 100kg - Source Eurostat

La Belgique, en tant que 3^{ème} État membre importateur de miel en provenance de pays tiers et 2^{ème} exportateur intra-communautaire, est donc une plaque tournante pour le négoce du miel sur le marché européen. Par contre, la Belgique réexporte - logiquement - relativement peu de miel vers les pays tiers.

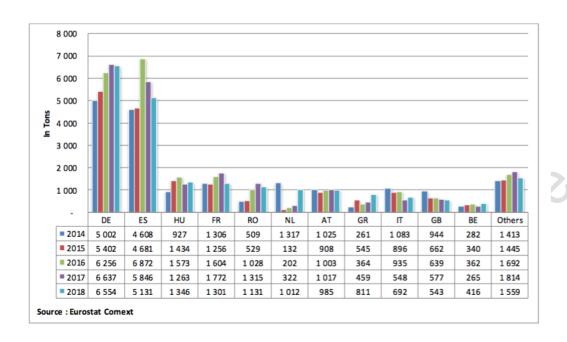


Figure 11 - Exportations extra-communautaires de miel - Source Eurostat

Si la Belgique joue un rôle sur le marché de l'import-export, sa propre production de miel n'est pas compétitive.

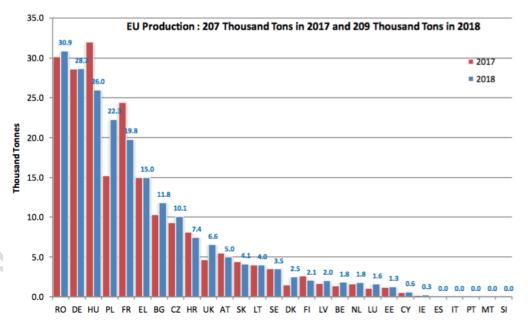


Figure 12 - Production de miel des différents pays de l'UE en 2017 et 2018 (en milliers de tonnes) - Source : Commission européenne

En Belgique, on ne constate pas de corrélation directe entre l'offre (insuffisante) et la demande (croissante) des produits de la ruche, le miel en tête. On estime à 3.500

tonnes la consommation globale de miel en Belgique. Ce chiffre est bien supérieur à la production nationale estimée à 1.200 tonnes.

Grâce aux indicateurs fournis par le Programme Miel européen, nous avons une vue de la production wallonne depuis 2006. Elle est exprimée en tonnes dans le graphique ci-après.

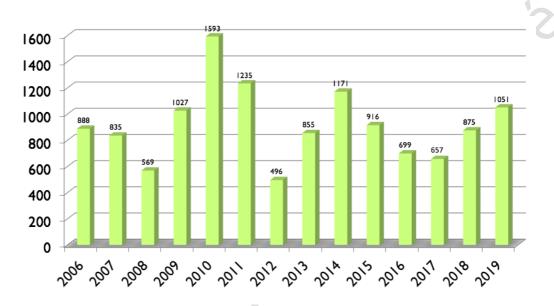


Figure 13 - Production de miel en Wallonie (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

2.1.5. Les prix du miel

Tous les apiculteurs wallons commercialisent leur production au détail. 42% d'entre eux optent aussi pour la commercialisation via un détaillant-revendeur. Une minorité estimée à 11% fait de la vente en vrac. De nombreux apiculteurs sont référencés sur des sites regroupant des producteurs locaux (AMAP-GASAP- etc.). D'autres disposent de leur propre site commercial. La vente en circuit court est particulièrement adaptée à la commercialisation du miel de petits producteurs.

En 2019, les prix atteignent 13,49 euros/kilo en pot en vente directe, 11,99 euros/kilo à la vente en pot à un intermédiaire détaillant et 9,83 euros/kilo en vrac à la vente au négoce. Cela confirme la **progression régulière** remarquée depuis 1999. La valeur

économique du miel reste minimisée. Un travail de **valorisation du produit**, en particulier lié à la **qualité**, peut conduire à une hausse intéressante du prix de vente.

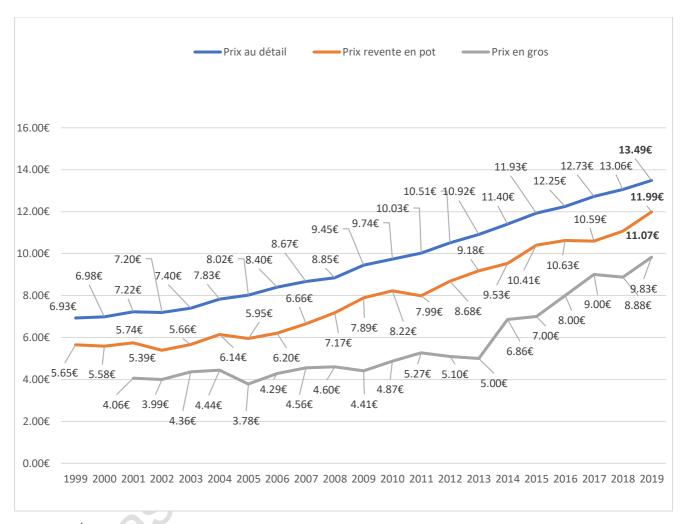


Figure 14 - Évolution de prix du miel en Wallonie depuis 1999 - Source : Etienne BRUNEAU - CARI - Programme Miel européen

Sur la base de la production des 5 dernières années, le revenu moyen des apiculteurs wallons est évalué à 11 millions d'euros par an (source : CARI, Etienne Bruneau, Programme Miel européen).

2.1.6. État de la production d'autres produits de la ruche

Les chiffres de production restent inconnus pour les autres produits de la ruche. La production de la propolis, de la gelée royale et de pollen n'est pas très développée.

Un apiculteur professionnel produit de la gelée royale en Wallonie et sa production n'a pas dépassé les 17 kilos en 2018. On peut parler d'un marché de niche. Cette production pourrait être accompagnée et stimulée pour répondre à un marché de proximité. Là encore, un nécessaire accompagnement des producteurs passe par une démarche qualité.

2.1.7. Les services de pollinisation et l'évaluation des besoins en agriculture

Parmi les services écosystémiques se trouvent les services de pollinisation. Si chacun s'accorde à dire qu'ils n'ont pas de prix, il est cependant utile qu'ils soient économiquement évalués. Plusieurs méthodes permettent cette évaluation⁴. Elles intègrent un certain nombre de paramètres comme les plantes mellifères présentes, les pratiques culturales, etc. Un des objectifs du projet Interreg SAPOLL en faveur des pollinisateurs sauvages⁵ a été d'évaluer ces services. La valeur ajoutée des pollinisateurs en Belgique s'évalue à 251,6 millions d'euros par an c'est-à-dire 11,1% de la production agricole totale du pays. À elle seule, la culture fruitière du Limbourg représente une valeur de 108 millions d'euros.

Zulian G., Maes J. & Paracchini M.L., 2013. Linking Land Cover Data and Crop Yields for Mapping and Assessment of Pollination Services in Europe. Land, 2(3), 472-492.

Winfree R., Gross B.J. & Kremen C., 2011. Valuing pollination services to agriculture. Ecological Economics, 71, 80-88.

Ricketts T.H., Regetz J., Steffan-Dewenter I., Cunningham S.A., Krenem C., BogdanskiA., Gemmill-Herren B., Greenleaf S.S., Klein A.M., Mayfield M.M., Morandin L.A., Ochieng' A. & Viana B.F., 2008. Landscape effects on crop pollination services: are there general patterns? Ecology Letters, 11(5), 499-515.

⁴ Gallai N., Salles J.-M., Settele J. & Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. Ecological Economics, 68(3), 810-821.

⁵ http://sapoll.eu

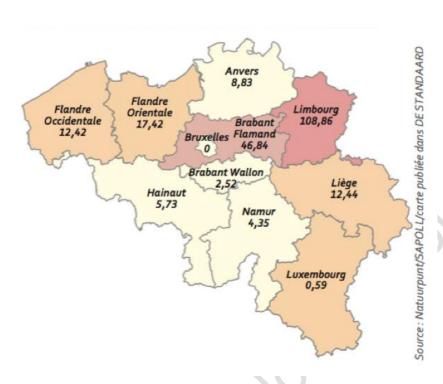


Figure 15 - Évaluation des services écosystémiques rendus par les pollinisateurs - Source : SAPOLL/Natuurpunt

Maintien et maximisation des services écosystémiques sont des enjeux qui doivent être associés à une approche générique de conservation des habitats et des espèces de pollinisateurs.

Au niveau de la Wallonie, deux grands types de productions sont à considérer essentiellement, si l'on prend en compte leur dépendance à la pollinisation entomophile et leur signification sur le plan économique : la fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement) en horticulture comestible, et les cultures de protéagineux et d'oléoprotéagineux (colza essentiellement et féverole) pour ce qui est des grandes cultures. Une estimation de l'impact économique de la pollinisation sur la production agricole et horticole wallonne réalisée en 2010 (données de 2009) selon le modèle de KLEIN et al. (2007) conduit à une fourchette approximative de 9,5 à 23 millions € pour l'horticulture et 1,1 € à 4,6

millions € pour les grandes cultures, soit au total 10,6 à 27,6 millions € par an⁶. Concernant l'évolution des besoins, en Wallonie, ils ne pourraient que croître significativement qu'en oléagineux et protéagineux (production fruitière en stagnation depuis des années, voire en régression). En colza, les abeilles mellifères présentent un net avantage sur les autres pollinisateurs de par la taille des colonies. La transhumance des ruches sur les champs de colza est maintenant courante (théoriquement à raison de 4 ruches / ha, densité rarement appliquée), l'Association pour la Promotion des Protéagineux et Oléagineux (APPO) organisant même en collaboration avec le CARI la rencontre entre la demande des agriculteurs et l'offre des apiculteurs. La majeure partie de la production de colza a lieu dans le Condroz, en province de Namur, zone encore relativement équilibrée d'un point de vue environnemental et donc plutôt favorable aux pollinisateurs. Du point de vue des évolutions variétales, les colzas cultivés aujourd'hui sont majoritairement de type hybrides restaurés ou lignées ; pour ces variétés, les fleurs étant toutes autofertiles, à l'inverse des variétés hybrides - lignées qui présentaient 70 % de plantes mâlesstériles, la fécondation croisée n'est plus impérative pour assurer la production de graines. La présence de pollinisateurs demeure cependant largement bénéfique et même indispensable pour la production des semences d'hybrides restaurés (peu pratiquée en Wallonie). En fruiticulture (pommiers, poiriers, cerisiers, framboisiers, fraisiers principalement), si la dépendance à la pollinisation⁷ est plus importante qu'en colza (de 40 à 90% - dépendance forte) et la valeur ajoutée des productions plus élevée, la production ne semble pas progresser. Les besoins en termes de pollinisation ne devraient pas augmenter dans un futur proche. L'offre de pollinisation par les abeilles domestiques est relativement stable si l'on examine l'évolution du cheptel apicole.

-

⁶ La valeur globale de la production agricole wallonne, due pour une grosse part au secteur animal, tourne autour de 1,5 milliard €

⁷ À titre indicatif, le coût de la location d'une ruche varie actuellement entre 25 et 50 € dans notre région, et en pommier, par exemple, il faudrait 5 à 6 ruches / ha.

2.2. La filière et ses flux

2.2.1. Les flux commerciaux

La filière apicole wallonne est embryonnaire ou tronquée puisqu'aucune véritable passerelle n'existe à l'heure actuelle entre les producteurs, les transformateurs, les importateurs (rappelons que la Belgique est le 3° importateur européen de miel) et les distributeurs de miel. Le monde de l'import-export apicole belge est établi en Flandre et aucun lien n'existe avec la Wallonie. La micro-filière wallonne fonctionne essentiellement en circuit court, les apiculteurs vendant directement aux consommateurs à domicile ou sur des marchés. Certains vendent par l'intermédiaire de petits commerces. La grande distribution se montre de plus en plus intéressée par la vente de produits locaux de petits producteurs. Pour certaines enseignes, aucune marge financière n'est prélevée sur la vente du produit. L'objectif est de répondre aux attentes des consommateurs attirés par l'achat de produits locaux. Les apiculteurs n'ayant pas de difficultés à vendre leur miel, le modèle ne rencontre pas jusqu'alors un grand succès. Signalons l'existence en Wallonie d'un importateur de miel bio qui conditionne lui-même la marchandise importée pour la revente dans des commerces de détail.

Un avantage est perçu à cette micro-filière : la commercialisation du miel met les apiculteurs à l'abri des fluctuations du marché international. Cela ne les protège toutefois pas des grands périls qui pèsent sur ce même marché international : problème de traçabilité du marché des cires, adultération et contaminations de ce produit, dégradation de l'image des produits de la ruche suite au scandale du fauxmiel, etc. En effet, la Belgique, et donc la Wallonie, importe miel, autres produits de la ruche, cire, abeilles, matériel apicole et ne vit pas en circuit fermé, l'offre étant nettement inférieure à la demande. Les besoins de l'industrie sont couverts par les importations exclusivement. Aucune structure de type coopérative n'existe en Wallonie. Il faut souligner enfin que les apiculteurs eux-mêmes sont des

consommateurs (matériel apicole, cire, services, reines, produits phytopharmaceutiques).

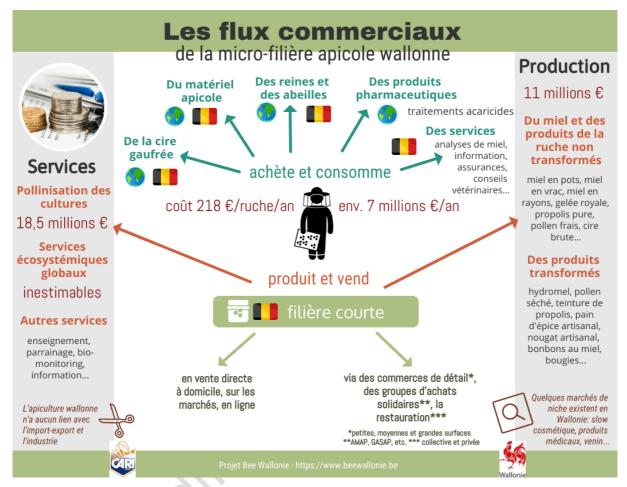


Figure 16 - Une micro-filière apicole en Wallonie – Source de la valeur de la production, des services de pollinisation et du coût estimé de l'apiculture – Chiffres fournis par Etienne Bruneau (CARI-Programme Miel européen)

2.2.2. Les flux d'information

Une des grandes forces de la filière apicole wallonne réside dans sa maîtrise des flux d'information, ce qui a pour conséquence des apiculteurs plutôt mieux informés que la moyenne européenne, très consultés et très engagés dans des démarches participatives pour faire évoluer les pratiques apicoles. Un excellent réseau international permet au CARI, en tant que centre de conseil et centre technique, de

faire ruisseler l'information sur le secteur, pour le bénéfice des acteurs institutionnels et des apiculteurs eux-mêmes.

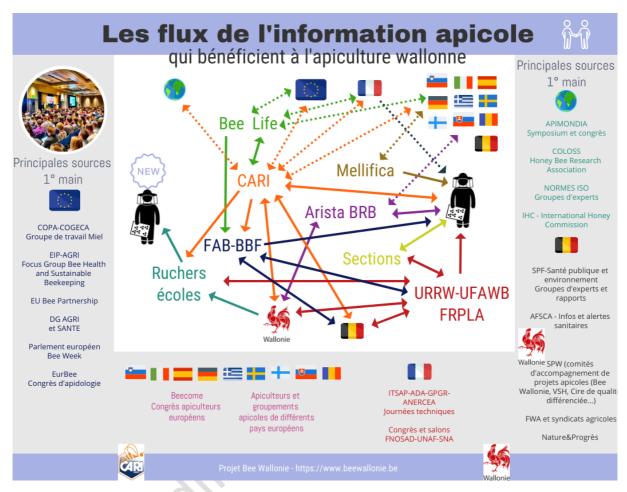


Figure 17 – Les principaux flux d'information en Wallonie

Les moyens de diffuser l'information apicole sont variés. Leur richesse provient tout d'abord de la qualité des productions d'informations écrites et orales. Deux revues principales circulent chez les apiculteurs wallons : « Abeilles&Cie », organe de diffusion du CARI qui est diffusée sur le territoire régional mais aussi dans le monde francophone, et « L'apiculture en Wallonie », revue de l'URRW et de l'UFAWB. La valeur ajoutée des **informations écrites** repose sur la production d'articles originaux, de rapports, de synthèses, de guides et livrets techniques à destination du secteur, de publications sur Internet d'articles de fond, d'articles scientifiques et de bases de données capitalisables dans un contexte d'échanges d'informations. En complément, la production d'**informations orales** repose sur l'organisation

d'événements et de réunions engageant des partenariats avec des acteurs du secteur apicole ou d'autres partis prenants. La Wallonie bénéficie de plusieurs événements récurrents destinés à transmettre de l'information de qualité au secteur : Journées Api-Agri, Journées Nord-Sud, Journée de Namur, week-end thématiques, séances d'info ciblées (réunion des ruchers écoles, des ruchers tampons...). Des espaces d'échanges sont organisés pour collaborer avec les apiculteurs de terrain qui deviennent co-créateurs de la vie apicole : Comité Miel, Groupe de travail sanitaire, Club de réflexion thématique...Les relais d'informations sont ensuite à l'œuvre : bouche à oreille, newsletters, mailing, réseaux sociaux qui se sont beaucoup développés ces dernières années.

2.3. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière 2.3.1. Le cadre institutionnel

Le Code wallon de l'Agriculture considère les apiculteurs comme des agriculteurs.

Le Ministre de l'agriculture est donc chargé des questions liées à l'apiculture et par là même le service public de Wallonie chargé de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (SPWARNE) :

- La Direction de la Qualité et du bien-être animal (DQBEA) encadre l'essentiel des projets wallons en rapport avec l'apiculture. C'est en particulier le cas de la formation en apiculture subsidiée que ce service est chargé de mettre en œuvre.
- La Direction de la Nature et des Espaces verts (DNE) encadre le Plan Maya, un plan d'aide régional en faveur de l'apiculture et des insectes pollinisateurs qui existe depuis 2011 et crée une synergie d'actions entre les pouvoirs publics, les citoyens, les communes, les provinces et les apiculteurs.
- La Gestion de l'Organisation commune des Marchés (DGOCM) met en œuvre et suit la politique agricole européenne pour la Wallonie. À ce titre, elle organise chaque année la collecte des données servant à attribuer les aides agricoles européennes pour le secteur apicole à travers la procédure de

dénombrement des ruches et l'organisation d'une réunion d'un comité stratégique.

2.3.2. La qualité du miel : l'Agence wallonne pour la production d'une agriculture de qualité (Apaq-W)

L'Apaq-W⁸ intervient au niveau de la promotion générique du miel et de la promotion des miels sous label. L'Apaq-W soutient la production d'un miel de qualité en fournissant du **matériel promotionnel** et un ensemble de couvercles et bandelettes traversant le couvercle de part en part, portant la mention *« taux d'humidité inférieur à 18 % »*, un numéro d'identification et le logo de l'Apaq-W. Seuls les miels récoltés en Wallonie dont l'analyse révèle une teneur en eau inférieure à 18 % peuvent recevoir la bandelette et le couvercle.

En 2019, l'Apaq-W s'est associée au « Concours des miels d'ici et d'ailleurs » organisé chaque année par le CARI pour assurer la promotion de miels produits dans le respect de critères de qualité. Le CARI dispose d'un laboratoire accrédité ISO 17025 qui propose aux apiculteurs des analyses organoleptiques, polliniques et physico-chimiques de leurs produits. Ce service contribue à la valorisation des produits pour une distribution en circuit court.

Un partenariat entre le CARI et Promiel, association qui réunit les apiculteurs commercialisant un miel sous label, a abouti à la définition de la notion de **tartinabilité du miel** et à la mise en place d'un **projet d'IGP Miel Wallon** porté par l'asbl Promiel. Le dossier, signé par le Ministre Collin, est en attente de validation au niveau de l'Union européenne. Un travail sur la notoriété du miel wallon est réalisé par l'APAQ-W, le CARI et Promiel pour permettre l'aboutissement de ce dossier.

2.3.3. La surveillance sanitaire : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaine alimentaire (AFSCA)

⁸ http://www.apagw.be/

Depuis le 15/03/2006, les apiculteurs doivent se faire enregistrer auprès de l'AFSCA9. C'est une obligation légale (A.R. du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA). Des inspecteurs et contrôleurs de l'AFSCA sont envoyés en mission auprès des apiculteurs. Dans le cadre des **maladies à déclaration obligatoire** (par ex. la loque américaine), ils sont mandatés pour examiner les ruches, pour prélever des échantillons ou encore pour détruire des colonies malades. Ils sont parfois secondés par des assistants apicoles. Les registres tenus par les apiculteurs dans le cadre des bonnes pratiques apicoles doivent être conservés 5 ans. Ils sont systématiquement demandés en cas de contrôle.

Pour aider les apiculteurs à respecter leurs obligations en matière d'autocontrôle, l'AFSCA a validé en 2009 le *Guide de bonnes pratiques apicoles* élaboré par le secteur à l'initiative du CARI qui le met à disposition des apiculteurs francophones. Ce guide est en cours de réactualisation.

L'AFSCA est également chargée de réaliser des contrôles dans le cadre du **plan de surveillance et de contrôle des résidus européen sur les produits alimentaires** dont le miel. En 2018 des analyses de l'AFSCA réalisées dans ce cadre ont révélé la présence d'un produit interdit, le Fluazifop, dans un échantillon de miel de printemps 2018. Cette découverte a eu des conséquences économiques importantes pour l'apiculteur qui, à cause d'une contamination environnementale, a été contraint de détruire son lot de miel. Cet exemple met en lumière la nécessité de réévaluer les procédures d'évaluation sanitaires, réévaluation en cours.

2.3.4. La recherche : le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) et l'ULiège

Le CRA-W est impliqué dans plusieurs projets « abeilles » avec différents partenaires :

- **Polbees** avec l'UNamur, l'ULB et le CARI ;

_

⁹ http://www.afsca.be/ et http://www.afsca.be/apiculture/

- Analyses génétiques abeilles noires avec Mellifica ;
- **Dépérissement des colonies** (DEPAB) avec le CARI ;
- Bee Wallonie avec le CARI;
- **Beesyn** (projet fédéral) avec le CARI.

Les pouvoirs publics soutiennent largement les programmes de recherche consacrés à la santé des abeilles. Trois objets de recherche sont concernés : la génétique des abeilles, les contaminants dans la cire et les contaminants dans l'environnement. L'ULiège est un acteur central dans ce domaine. La Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech a conduit le projet Selapis¹⁰ (2012-2018) pour étudier la diversité génomique de l'abeille mellifère en Belgique de manière à mettre en place une sélection de souches résistantes à varroa. La Faculté d'études vétérinaires porte les projets successifs Bee Tox Check (2016-2017), Bee Tox Wax (2019-2020) et Quali Wax (2020-2022)¹¹ qui analysent les contaminants dans les cires à usage apicole. Ceci entre en résonnance avec un projet de « cire de qualité différenciée » (lancé en avril 2019) pour consolider le circuit court et la traçabilité d'un circuit local de la cire à destination des apiculteurs wallons. Le projet, en cours de réalisation, vise la rédaction d'un cahier des charges officiellement reconnu via le système régional de la qualité différenciée qui sera élaboré par AgriLabel appuyé par un groupe de travail incluant l'ULg FMV (porteur des projets Bee Tox Check, Bee Tox Wax et et Quali Wax), du CRA-W (projet Bee Wallonie volet « écotoxicologie »), du CARI (projet Bee Wallonie volet « développement de l'apiculture »), d'un représentant de l'AFSCA ainsi que les membres du collectif cirier « Le Baron ».

^{10 &}lt;a href="http://www.qembloux.ulg.ac.be/selapis/">http://www.qembloux.ulg.ac.be/selapis/ - Recherches de l'équipe SELAPIS et thèse de Gil Leclercq (2017) : https://orbi.ulieqe.be/simple-search?query=Gil+Leclercq

¹¹ https://butine.info/bee-tox-wax/

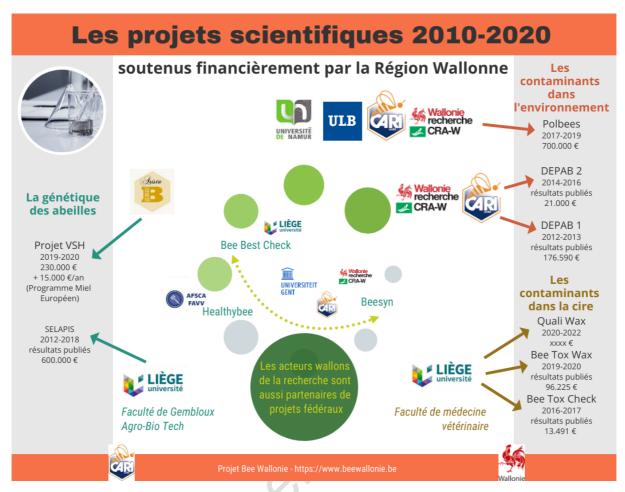


Figure 18 - Les projets scientifiques 2010-2020

2.4. Quelques initiatives inspirantes

2.4.1. Le CARI, un réseau de diffusion d'informations et un outil de rayonnement de l'apiculture wallonne

Le CARI asbl existe depuis juin 1983 et dispose aujourd'hui d'un rayonnement qui déborde largement le cadre local. Cette association généraliste propose une panoplie de services aux apiculteurs : production, édition et diffusion d'informations, formation spécialisée, participation à des programmes de recherche, assistance technique. Le CARI propose des informations qui touchent à tous les aspects de l'apiculture. En outre, grâce à son réseau européen, et, dans une moindre mesure,

mondial, l'asbl permet d'apporter des réponses aux problèmes apicoles et bien souvent de les anticiper pour le plus grand bénéfice des apiculteurs wallons. Parmi les outils de diffusion et de partage des informations, citons : les « Week-ends du CARI » dans lesquels des conférenciers spécialisés sont invités à s'exprimer sur un thème apicole ; le « Club de réflexion » qui permet à un groupe d'apiculteurs de corédiger un livre blanc sur un sujet en lien avec l'apiculture ; la revue « Abeilles&Cie », organe de communication pour les apiculteurs wallons et, plus largement, diffusé auprès d'un public d'apiculteurs francophones ; le blog Butine.info qui tient informé en permanence des actualités apicoles...

2.4.2. Le laboratoire d'analyse accrédité du CARI

Le travail du laboratoire accrédité du CARI est une initiative inspirante en tant que tel. Il propose aux apiculteurs des analyses organoleptiques, polliniques et physicochimiques des produits de la ruche. Le laboratoire bénéficie de l'accréditation du SPF Économie (Accréditation Belac 312-Test) pour la norme internationale ISO/CEI 17025 qui spécifie les « exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ». Il propose des analyses des produits de la ruche destinées à une valorisation pour une distribution en circuit court. L'activité a commencé en 1984 et n'a cessé à la fois de se développer et de s'améliorer pour répondre à sa mission. Il analyse les caractéristiques physico-chimiques des miels, essentielles pour identifier l'origine florale d'un miel, sa qualité et sa stabilité dans le temps. Le laboratoire propose aussi l'analyse d'autres produits comme le pollen (origine et composition nutritionnelle) et la gelée royale (acide gras 10HDA, origine et composition nutritionnelle). Plus que jamais aujourd'hui, alors que le miel subit les conséquences des dérives des marchés internationaux (adultérations, fraudes), il est nécessaire de valoriser les miels produits localement par des apiculteurs consciencieux et soucieux de le prouver aux consommateurs par des bulletins d'analyse. Un service d'étiquettes réglementaires et d'étiquettes de valorisation est adossé aux analyses. Des « étiquettes étoilées », proposant de 1 à 5 étoiles, valorisent le travail de l'apiculteur. Dès 2021, un nouveau service ajoutant des

informations commerciales sur les pots via un QR code pourrait aider à transmettre des informations utiles aux consommateurs pour encore mieux valoriser le miel.

2.4.3. Promiel, associés pour la qualité

Même si cette association ne touche que peu d'apiculteurs, signalons l'existence de Promiel qui réunit 24 producteurs de miel sous le signe de qualité privé « Perle du Terroir® ». L'association a été fondée en 1991 pour répondre au défi de produire un miel tartinable et finement cristallisé. Les apiculteurs de Promiel sont attentifs à la conformité de l'étiquetage ainsi qu'à la traçabilité des miels produits. L'association travaille avec le laboratoire agréé du CARI pour les analyses nécessaires pour valider l'ensemble des critères définis pour respecter le signe de qualité. L'association porte le projet d'indication géographique protégée (IGP) « Miel wallon » pour lequel un arrêté a été signé en 2017. La Commission européenne a réagi au dossier en faisant état d'un manque de visibilité et de notoriété du « Miel wallon ». Pour rectifier ce manque qui freine l'aboutissement du dossier IGP, Promiel et le CARI produisent des macarons autocollants à apposer sur les pots de miel et destinés à tous les apiculteurs wallons qui souhaitent soutenir la démarche et dont le miel analysé répond aux critères du cahier des charge.

2.4.4. Arista Bee Research Belgium, la quête de l'abeille résistante au varroa

Récemment, l'association Arista Bee Research Belgium, émanation de la fondation Arista Bee Research¹², répond aux besoins spécifiques des apiculteurs recherchant une abeille résistante à varroa via un programme de sélection basé sur l'insémination instrumentale de reines avec le sperme d'un seul mâle et placée dans une petite colonie. Le groupe belge travaille dans un réseau international depuis l'origine pour progresser dans la recherche d'une abeille VSH (*Varroa Sensitive*

_

¹² https://aristabeeresearch.org

Hygiene = abeille capable de détecter les femelles varroa fondatrices en ponte dans le couvain operculé et capable d'enlever la nymphe de la cellule). L'asbl a pour objectif d' « implémenter une méthodologie de travail permettant aux apiculteurs de sélectionner une abeille résistante » et pour but « de promouvoir l'élevage et la sélection d'abeilles résistantes aux maladies et plus particulièrement à Varroa destructor. » Elle fonctionne sur l'ensemble du territoire avec des coordinateurs locaux. L'action repose sur l'engagement bénévole d'apiculteurs sur un modèle qui rappelle les actions citoyennes participatives. Le projet a débuté en 2014 avec le début des inséminations à un seul mâle et les premiers tests VSH en Belgique. L'asbl Arista Bee Research Belgium a été créée en 2018. Elle a permis aux porteurs du projet de bénéficier de subsides de la Région Wallonne. Une collaboration avec l'asbl Mellifica a commencé en parallèle sous le forme d'inséminations et de tests sur abeilles noires. En 2019, la station de fécondation de Sélange a été installée. L'année marque aussi le début du projet d'échange avec les apiculteurs italiens et les premiers tests VSH de reines inséminées avec plusieurs mâles.

2.4.5. Le Baron, gaufrage de cire à façon en mode local

Trois apiculteurs de la province de Namur proposent depuis 2016 un service de gaufrage de feuilles de cire à façon. Il s'agit essentiellement d'un service de proximité destiné à des apiculteurs apportant au minimum 50 kilos de cire qui sont assurés de repartir avec la cire gaufrée à partir des pains de cire apportés. Les trois associés ont créé la marque Le Baron qui participe à un projet de cire de qualité différenciée encadré par Agrilabel.

2.4.6. Les mielleries ambulantes, premiers ateliers collectifs

Ateliers itinérants pour l'extraction du miel, deux mielleries ambulantes sont opérationnelles en Wallonie. L'une circule en Province de Liège et a été financée par la Province. L'autre a été lancée à l'initiative des Ruchers Ardennais et a reçu le soutien financier de la Province de Luxembourg et de la Région Wallonne. Les deux

mielleries sont des locaux mobiles adaptés répondant aux normes de l'AFSCA. Elles répondent aux besoins d'apiculteurs non équipés d'extracteurs.

3. ANALYSES SWOT

L'analyse SWOT appliquée au monde apicole wallon révèle que les apiculteurs de loisir, majoritaires et majoritairement représentés dans les comités d'accompagnement des projets apicoles, ont une vision forcément centrée sur leur situation et peu sur l'idée même de développement économique d'une filière apicole. De ce fait, deux versions du SWOT ont été réalisées. Un premier SWOT (SWOT 1 - situation générale) est donc ici accompagné d'un deuxième SWOT (SWOT 2 – orientation vers un développement économique). La réalité des deux types d'acteurs est ainsi plus sensible et la dualité des besoins et des objectifs est plus nettement dessinée.

3.1. SWOT 1 - Situation générale de l'apiculture wallonne



Situation générale de l'apiculture wallonne



Les informations ne sont pas hiérarchisées

Satouts Strengths

- A1 Tradition apicole ancienne et reconnue
- A2 Expertise de renommée internationale (Fondation Arista Bee, Cari asbl)
- A3 Production et diffusion d'informations en français (2 revues etc.)
- A4 Encadrement et financement d'une formation initiale de qualité (cours pratiques et théoriques) basée sur un référentiel de compétences

Faiblesses
Weaknesses

- F1 Refus d'une partie des apiculteurs de répondre aux obligations légales (déclaration AFSCA,
- F2 Structures apicoles traditionnelles en perte de vitesse
- F3 Complexité de la structure apicole
- F4 Dogmatisme d'une partie du secteur (races d'abeilles, type de conduite...)

Opportunités Opportunities



- O1 Soutien politique (différents programmes de soutien au niveau régional et fédéral)
- O2 PAC : Echoschemes/abeilles bioindicateurs = reconnaissance des services environnementaux rendus par les pollinisateurs au niveau agricole
- O3 Réorganisation de l'approvisionnement en cire (filière qualité, circuit fermé...)

Menaces Threats



- M1 Pertes de colonies et difficultés croissantes à maintenir le nombre de ruches de production : démotivation
- M2 Appauvrissement environnemental et ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, anthropisation des milieux, etc.)
- M3 Modifications climatiques : grande expertise technique de plus en plus nécessaire



Situation générale de l'apiculture wallonne



Les informations ne sont pas hiérarchisées



- A5 Formation continue (cours de perfectionnement, week-end d'informations thématiques, conférences)
- A6 Secteur associatif structuré, diversifié et bien réparti sur l'ensemble du territoire
- A7 Recherche scientifique soutenue financièrement par les pouvoirs publics
- A8 Politique sanitaire (AFSCA)
- A9 Guide des bonnes pratiques apicoles (guide sectoriel validé par l'AFSCA)



- F5 Contraintes administratives ressenties trop fortes pour un contexte apicole général de loisir
- F6 Manque de ressources bénévoles pour le secteur associatif
- F7 Mauvaise percolation de l'information voire
- F8 Manque de données sur le secteur, en particulier de données démographiques
- F9 Démotivation des apiculteurs et abandon de l'activité



- O4 Développement de l'agriculture bio et évolution positive de l'agriculture conventionnelle
- O5 Image favorable du circuit court auprès des consommateurs



- M4 Discours médiatique simpliste face à un contexte apicole complexe
- M5 Controverse sur la compétition abeilles sauvages et mellifères et contentieux latent contre les abeilles mellifères entretenu par certains paturalistes
- M6 Qualité des produits, fraudes, etc.: menaces liées au marché international pouvant entraîner une méfiance des consommateurs
- M7 Adultération et contamination des cires



3.2. SWOT 2 - Orientation vers un objectif économique

La professionnalisation d'un secteur passe par la **professionnalisation des acteurs** et du **contexte** (filière, formation, encadrement, certification, validation des compétences, reconnaissance de l'expertise, etc.). Les apiculteurs à dimension économique sont minoritaires et sans structure de représentation à l'heure actuelle.



Orientation professionnelle de l'apiculture wallonne



A1 - Laboratoire d'analyse accrédité ISO17023

A2 - Travail à long terme sur la qualité du miel et la transmission de la technicité nécessaire (Cari asbl, Promiel, APAQ-W, tartinabilité...)

A3 - Cari asbl : équipe permanente de plus d'une dizaine de personnes au service du secteur et de son développement

Faiblesses

F3 - Économie souterraine

très faible et non organisés

Opportunités

O1 - IGP Miel Wallon

O2 - Densité de la population = proximité avec les consommateurs et opportunités de vente

recherche de produits du terroir de qualité : image favorable des produits de la ruche (produits « santé » ...)

O4 - Diversification de la production

Menaces



Orientation professionnelle de l'apiculture wallonne





- A4 Projets individuels adaptés aux objectifs régionaux collectifs actuels
- A5 Vente en circuit court (préservation des fluctuations du marché)
- A6 Expertise élevage (au niveau individuel)
- A7 Arista Bee Research Belgium: réseau participatif pour l'abeille VSH



- production apicole organisée pour la produits et pour la
- F6 Élevage pratiqué de tout cadre légal et donc non structuré et non
- F7 Pas de formation professionnelle apicole avancée et son corolaire, pas de diplômes professionnels
- F8 Très faible production (non quantifiable) d'autres produits de la ruche



- O5 Intérêt des citoyens et des pouvoirs publics pour la professionnalisation du secteur
- O6 Situation géographique idéale pour un suivi de la politique européenne
- O7 Développement de l'analyse d'autres produits de
- 08 L'abeille mellifère est un important
- 09 Cadre uniforme de la taxation qui ne différencie pas les professionnels et les amateurs => pas de concurrence déloyale



- M6 Seule une formation un accès aux aides agricoles : l'apiculture est
- et agriculteurs

Orientation professionnelle de l'apiculture wallonne



Les informations ne sont pas hiérarchisées



F9 - Pas de diffusion d'informations en anglais (exportation des connaissances)

F10 - Manque de notoriété du miel et des produits de la ruche wallons et belges

F11 - Peu de production de miels manaflaraux

F12 - Peu d'utilisation de la plate-forme d'échange pour rencontrer l'offre et la demande en services de pollinisation

F13 - Les politiques sont proposées et pilotées par le représentants des apiculteurs de loisir



O10 - PAC - mesures d'écodéveloppement (ecoschemes)

O11 - La demande en miel est supérieure à l'offre

O12 - Marché très ouvert avec de nombreuses possibilités de vente



M8 - Aucune aide économique directe spécifique à l'apiculture (pour les non-aariculteurs)

M9 - Pas de zones de production pour une filière

M10 - TVA jugée trop élevée sur la vente de reines et d'essaims (21%)

M11 - Difficultés à trouver des emplacements pour l'installation de grands ruchers

M12 - Difficulté à utiliser les médicaments agréés ce qu entraîne un problème de disponibilité des médicaments vétérinaires





4. Changements attendus à l'horizon 2030

4.1. Synthèses des défis majeurs

Étant donné la conjoncture actuelle qui inclut un marché international incertain, des conditions environnementales difficiles et les difficultés que l'on connaît déjà face aux modifications climatiques, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la situation de l'apiculture wallonne et envisager un développement de filière.

Première constatation, il serait possible de lever un frein au développement en mettant en place une simplification et une clarification administrative en matière

de statut des apiculteurs pour une meilleure efficacité et plus de transparence. Un certain nombre de mesures et de décisions assez simples et logiques peuvent être mises en place à court terme pour apporter de la transparence au secteur et valoriser la démarche des apiculteurs, en ce compris les apiculteurs de loisir, qui se comportent de manière légale, garantissant à leur activité une structure saine, respectueuse de la législation et des politiques sanitaires. À tous les niveaux, il suffirait de ne travailler qu'avec les apiculteurs qui respectent au minimum les obligations légales. Les aides régionales devraient en toute logique être conditionnées au respect des règles et des obligations légales. La participation aux différents comités d'accompagnement et comités consultatifs devraient également être soumise à ce préalable.

L'encouragement des **systèmes de suivi** en vue d'assister les apiculteurs sur le terrain (ruches intelligentes, systèmes d'alerte, etc.) permettraient aux apiculteurs un suivi plus fluide de leurs ruchers en des temps où les interventions de l'apiculteur sont extrêmement difficiles à gérer. Ces outils apporteraient en outre une aide essentielle à des apiculteurs très souvent engagés dans la vie active en parallèle de leur activité apicole.

Face aux nouveaux défis que nous apportent le changement climatique et les crises de marché, on ne peut envisager de réaliser un développement de la filière sans tenir compte de la **durabilité de l'activité apicole**. À ce titre, il faudrait permettre une évolution du modèle apicole pour qu'il s'inscrive dans une démarche de durabilité. Nous devons donner une priorité du maintien, autant que faire se peut, de la biodiversité locale, fortement influencée par les fécondations naturelles, la majorité des apiculteurs effectuant une sélection massale basée sur des critères de douceur, de santé et de productivité. Les autres modèles peuvent être envisagés dans le cadre de recherches ou d'apport de caractères manquant dans l'environnement qui serait déjà trop appauvris suite à des erreurs de conduite ou à des dépérissements massifs liés à la présence de toxiques par exemple.

Une gestion globale de l'environnement en vue de la préservation des pollinisateurs et l'amélioration de leurs éco-services devraient être envisagée, incluant un réseau de partenaires essentiels à la réalisation de cet objectif : apiculteurs, naturalistes et agriculteurs.

En ce qui concerne le développement économique de la filière, la première priorité est la mise en place d'un accompagnement adapté, à charge aux apiculteurs de progressivement mettre en place une structure d'apiculture à finalité économique (plus professionnelle) représentative. Jusqu'alors, les principaux freins viennent tout à la fois du secteur lui-même qui n'encourage pas les jeunes apiculteurs sortant des ruchers écoles à entreprendre en apiculture, des structures institutionnelles qui ne prennent pas en compte les spécificités de l'apiculture pour l'attribution des aides directes, et enfin de l'idée courante que l'apiculture professionnelle est impossible en Belgique. L'année 2020 est un bon exemple pour contredire cette idée préconçue puisque les apiculteurs belges font partie des apiculteurs européens à bien tirer leur épingle du jeu avec une production allant jusqu'à 35 kilos de miel à la ruche en moyenne. Seuls les pays nordiques ont fait mieux cette année, signe que les changements s'installent dans la géographie apicole. Effet du réchauffement climatique, la Belgique devient une zone à potentiel économique qui justifie un peu plus la mise en place du cadre nécessaire à un développement économique du secteur:

- Formation professionnalisante axée sur des productions et une commercialisation spécifique à l'apiculture, débouchant sur un diplôme reconnu de type « production agricole » et donnant accès aux aides agricoles;
- Accès adapté aux aides directes à l'installation et à l'investissement prenant en compte les spécificités apicoles ;
- Réseau de pollinisation adossé à d'autres échanges avec le monde agricole ;
- Implication de l'apiculture dans l'amélioration des conditions de production agricole (mesures d'éco-développement « eco-schemes » PAC).

Ceci nécessite de favoriser une meilleure intégration de l'apiculture dans l'agriculture.

Il est ensuite impératif de **renforcer l'attractivité économique du secteur** auprès de jeunes (nouveaux) apiculteurs à finalité économique. Cela peut se faire en actionnant plusieurs leviers :

- Une information et une formation spécifiques ;
- L'adaptation des règles administratives pour l'obtention des aides directes ;
- La mise en place ou le développement de services et d'outils favorisant les échanges et le travail collectif et collaboratif;
- La mise en place d'outils favorisant l'adaptabilité des marchés.

4.2. Changements attendus

En résumé, améliorer le secteur apicole aujourd'hui passe par :

- La transparence sur les acteurs et les activités et le respect des règles légales;
- L'analyse des potentiels de développement de la filière ;
- La prise en compte de problématiques émergentes comme le changement climatique, l'amélioration du respect de la biologie des abeilles dans la pratique apicole, le travail en réseau;
- Le nécessaire rapprochement avec le monde agricole dans une démarche méliorative, en tenant compte des services comme la pollinisation;
- Le renforcement de la consommation de produits de la ruche basés sur une démarche « qualité » et « circuit court » ;
- La mise en place des conditions nécessaires à l'émergence d'une apiculture professionnelle (formation spécifique ouvrant les droits aux aides agricoles, compréhension des spécificités de l'activité apicole dans l'ouverture de ces droits);

- Un accompagnement renforcé des apiculteurs par des offres de formation au développement de produits, par des services destinés à diversifier leur production, par des outils d'appui tout au long de la saison apicole (conduite des colonies, conditionnement des produits, stockage...);
- Une politique sanitaire cohérente et intégrée ;
- La poursuite des mesures de suivi des dépérissements et d'analyse des causes de ces dépérissement et des anomalies rencontrées;
- Le suivi des espèces invasives ;
- La disponibilité des connaissances et des compétences (recherche et pratique);
- Le maintien d'un environnement durable autour de la colonie d'abeilles ;
- La détermination et l'évaluation de l'état de santé des abeilles ;
- o La résistance des abeilles et l'amélioration du respect de leurs besoins ;
- o L'interprétation des données issues du suivi (apiculture de précision) ;
- La détermination de méthodes de gestion adaptées aux conditions locales ;
- Le soutien de la diversité génétique des abeilles ;
- La détermination des effets des produits chimiques dans un environnement caractérisé par de multiples facteurs de stress.

Pour les grands acteurs du secteur, c'est l'opportunité de créer des partenariats, de saisir l'opportunité d'entrer dans des démarches et services en adéquation avec les changements qui se profilent et de continuer à faire de l'apiculture wallonne un modèle souvent cité à l'échelle internationale.

5. Plan d'actions à l'horizon 2030

Les actions suivantes sont nécessaires pour atteindre le changement attendu. Elles sont basées sur des échanges et des coopérations entre les acteurs des grands enjeux apicoles. Certaines actions sont transversales et concernent tous les apiculteurs (1 à 4). D'autres concernent les apiculteurs à profil économique (5 et 6). Toutes ces actions devraient être envisagées dans le cadre d'une discussion avec le

secteur. Trois grandes questions émergent auxquelles ces actions devraient pouvoir répondre :

- 1/ Quel cadre permettrait d'établir une relation réglementaire simplifiée avec les apiculteurs de loisir ?
- 2/ Comment gérer les apiculteurs à profil économique et favoriser le développement de la filière ?
- 3/ Comment nourrir la relation apiculture-agriculture?

5.1. Action 1 – Clarification du statut d'apiculteur et rationalisation de la politique de soutien au secteur

Cette action est d'une part indispensable à une simplification des rapports entretenus par les acteurs publics avec le secteur apicole et d'autre part indispensable à un développement économique du secteur. Cette action est transversale et conditionne toutes les autres.

- 1. Définir précisément le statut de l'apiculteur en fonction de la taille de son exploitation et de ses ambitions économiques. Un apiculteur de loisir aurait un nombre de ruches à l'hivernage limité à 26, ne pourrait prétendre à des aides directes et bénéficierait du régime de la franchise des taxes pour la TVA. Un apiculteur à profil professionnel aurait un nombre illimité de ruches à l'hivernage, pourrait prétendre à des aides directes et bénéficierait du régime agricole pour la TVA. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, le secteur
- 2. Clarifier les obligations de chacun en matière de déclaration AFSCA, TVA, impôts, ONSS. Les apiculteurs de loisir pourraient bénéficier d'une simplification administrative (identifiant unique). Les apiculteurs à profil économique auraient un statut plus entrepreneurial (droits et obligations). Acteurs proposés : le secteur, SPF économie, SPF Santé publique, SPF Fiscalité, FAB, AFSCA

- Automatiser la déclaration automatique du nombre de ruches, base de calcul des aides européennes. Acteurs proposés : le secteur, SPW-ARNE DQBEA, DGOCM, AFSCA
- Poursuivre la logique de transparence dans une révision des mécanismes d'aides. Acteurs proposés : le secteur, SPW-ARNE DQBEA, DGOCM, AFSCA, CRA-W, APAQ-W
- 5. Répondre aux critères légaux et aux requêtes administratives du SPW pour être un acteur apicole consulté dans les comités d'accompagnement à objectif économique et représenter un organe apicole soutenu par la Région. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, le secteur apicole
- 6. Développer une sorte de licence pour les apiculteurs dans le cadre d'une norme pan-européenne. Acteurs proposés : le secteur, SPW-ARNE DQBEA, CARI, FAB. Partenariats envisagés : autres structures apicoles européennes
- 7. Mettre en place des aides spécifiques liées au respect des pollinisateurs en milieu agricole pour soutenir agriculteurs et apiculteurs à profil économique qui sont en partenariat dans le cadre des mesures européennes d'écodéveloppement. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, le secteur apicole, les syndicats agricoles
- 8. Adapter en permanence l'indicateur de la Production Brute Standard (PBS). Acteurs proposés : SPW-ARNE DAEA
- Supprimer les zones grises du Code Wallon de Développement Territorial (CoDt). Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA

5.2. Action 2 – Encadrement, formation, information, échanges et notoriété

1. Diffuser toute information utile au secteur apicole dans l'objectif d'apporter de la transparence dans les actions et réalisations faites pour son développement et son perfectionnement. Acteurs proposés : les éditeurs responsables des revues (Abeilles&Cie, L'Apiculture wallonne), CARI (butine.info, beewallonie.be, etc.), les responsables de sections apicoles (relais d'information au niveau local)

- 2. Maintenir l'apiculture au cœur de l'information pour créer l'événement et relancer l'intérêt du grand public de manière à valoriser la notoriété de l'apiculture et l'intérêt de consommer des produits de la ruche. Acteurs proposés : APAQ-W, CARI, le secteur apicole
- 3. Maintenir l'encadrement de la formation apicole en Wallonie et poursuivre les mesures destinées à améliorer la qualité de la formation dispensée à tous les apiculteurs : Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, les ruchers écoles, les formateurs et conférenciers apicoles
- Travailler sur les étiquetages et sur la visibilité des produits (foires et événements nationaux et internationaux). Acteurs proposés : APAQ-W, CARI, Promiel
- Poursuivre la diffusion et le rayonnement de l'image de l'apiculture wallonne sur la scène internationale. Acteurs proposés : CARI, ARISTA Bee Research Belgium
- Déterminer les partenariats possibles incluant les apiculteurs pour valoriser la filière. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, le secteur apicole (y compris le secteur marchand)
- 7. Organiser des campagnes de promotion des produits de la ruche et des opérations d'éducation au goût (public scolaire et consommateurs) avec l'aide des outils disponibles (roue des arômes, banque organoleptique de miels monofloraux du CARI, outils de promotion de l'APAQ-W). Acteurs proposés : APAQ-W, CARI, Promiel, le secteur apicole
- 8. Valoriser les démarches « qualité » et « circuit court » : Acteurs proposés : APAQ-W, GASAP, Réseau des consommateurs responsables, Diversiferm, CARI
- 9. Évoluer vers une plate-forme d'échanges de services plus générale entre apiculteurs et agriculteurs incluant d'autres services comme les mesures européennes d'éco-développement (nouvelle PAC). Acteurs proposés : les syndicats agricoles, les associations de producteurs (APPO, CEPIFRUIT, GFW, etc.), Natagriwal, CRA-W, CARI
- 10. Organiser des rencontres « en bout de champ » pour structurer et solidifier les relations apiculteurs-agriculteurs. Acteurs proposés : les syndicats agricoles,

- les associations de producteurs (APPO, CEPIFRUIT, GFW, etc.), CRA-W, le secteur apicole, CARI
- 11. Rationnaliser la politique d'installation de gros ruchers (zone agricole, forestière, etc.) et porter une profonde réflexion sur la capacité réelle d'un milieu à accueillir une certaine densité de colonies et réadapter les ruchers en fonction de cette contrainte de base. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, DNE, DNF, CRA-W, CARI

5.3. Action 3 – Adaptation de l'apiculture aux grands enjeux du futur

- Mettre en évidence l'intérêt de partager des informations, des outils de travail et de vente et proposer des solutions pour le faire (unités de conditionnement, unités de mise en pot, etc.). Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, le secteur apicole
- Développer des projets collectifs et collaboratifs basés sur la transparence et le respect des obligations légales. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, le secteur apicole
- 3. Évaluer la capacité de production des miels monofloraux, s'assurer du caractère monofloral par analyses et étudier les variations au fil des ans avec une meilleure caractérisation des conditions spécifiques propices au développement de ces miellées. Acteurs proposés : CARI
- 4. Participer à des actions collectives à mener au niveau européen pour se protéger de la mauvaise conjoncture du marché mondial (adultérations, fraudes, problèmes de traçabilité des produits d'importation mis sur le marché...) : révision de la Directive Miel (en cours), labels de qualité... Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, CARI, FAB. Partenaires envisagés : Beelife, COPA-COGECA, ONG européennes
- 5. S'engager dans la création d'une plate-forme d'échange avec des partenaires européens pour mieux relier la recherche et la pratique. Acteurs proposés : CARI

- 6. Interpréter et partager les données recueillies lors des programmes de surveillance (facteurs biotiques et abiotiques)
- 7. Cartographier la situation du paysage autour du rucher pour en assurer la durabilité et rendre les résultats du suivi disponibles sous forme de cartes. Acteurs proposés : CARI
- 8. Encadrer une diversification de la production pour éviter les aléas et donc former à la production et à la valorisation d'autres produits de la ruche. Acteurs proposés : CARI
- Réorganiser l'approvisionnement en cire apicole (cire de qualité différenciée, circuit fermé...) Acteurs proposés : SPWARNE DQBEA, AgriLabel, ULg FMV, les marchands apicoles, les ciriers, CARI, CRA-W
- 10. Développer le réseau d'information sur les miellées en multipliant le nombre de points de contrôle. Acteurs proposés : CARI
- 11. Anticiper l'impact économique des modifications climatiques en stimulant les points suivants :
 - a. Adaptation de la conduite apicole
 - b. Ajustement du matériel
 - c. Changement de modèle dans l'organisation du monde apicole : basculement de pratiques individuelles vers des pratiques plus collectives (ateliers de conditionnement...)
 - d. Développement de colonies locales plus résilientes

Acteurs proposés : CARI, le secteur apicole

- 12. Sensibiliser à l'appauvrissement environnemental et à ses conséquences sur la santé des abeilles (monocultures, pesticides, anthropisation des milieux, etc.) et construire des outils participatifs d'évolution, au niveau agricole et citoyen. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, DNE, DNF, CRA-W, CARI et tous les groupes d'intérêt économique
- 13. Évaluer l'exposition aux facteurs de stress de l'agriculture en combinaison avec la qualité des ressources. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CRA-W, CARI et les syndicats agricoles
- 14. Travailler en commun avec les agriculteurs à l'identification et à la mise en œuvre de solutions d'atténuation des risques agronomiques et d'adaptation

- face aux modifications climatiques. Acteurs proposés : CRA-W, les syndicats agricoles, CARI, le secteur apicole
- 15. Étudier l'impact du changement climatique sur les plantes-ressources pour les pollinisateurs, y compris les variétés ornementales. Acteurs proposés : CRA-W, UMons, CARI, Nature & Progrès
- 16. Établir des recommandations pour la conception de différentes zones cultivées favorisant les ressources alimentaires pour les pollinisateurs (agriculture, sylviculture, jardins, etc.). Acteurs proposés : CRA-W, CARI, les syndicats agricoles
- 17. Surveiller la santé des abeilles et des pollinisateurs sauvages dans différentes caractéristiques locales du paysage. Acteurs proposés : CRA-W, UMons, CARI, les syndicats agricoles, Nature & Progrès.

5.4. Action 4 – Encadrement optimisé de la politique sanitaire

- Informer sur les nouvelles possibilités en médicaments pour que les grossistes répartiteurs fassent venir les produits. Acteurs proposés : UPV, FAB, CARI
- 2. Stimuler l'achat de médicaments officiels. Acteurs proposés : UPV, FAB
- 3. Stimuler des campagnes de traitement à large échelle pour permettre d'obtenir des prix plus intéressants et pour rassurer les grossistes répartiteurs qu'ils ne resteront pas avec des stocks de médicaments inutilisés. Acteurs proposés : UPV, FAB
- 4. Soutenir les projets et les partenariats visant à comprendre les mortalités d'origine encore inconnue ou d'origine sanitaire :
 - Projets scientifiques;
 - Monitoring pour la compréhension du phénomène ;
 - Recherche de l'abeille VSH.

Acteurs proposés : CRA-W, Universités, Arista BRB, CARI. Partenaires envisagés : COLOSS

5. Assurer le suivi des espèces invasives et rationaliser le suivi des prédateurs (frelon asiatique). Acteurs proposés : CRA-W, AFSCA, SPW-ARNE DNE

- 6. Explorer finement les effets de l'exposition aux facteurs de stress provenant de l'agriculture en incluant la connaissance de l'effet des nouveaux produits chimiques y compris leurs effets sublétaux, les interactions entre produits chimiques et d'autres facteurs de stress tels que la qualité et la quantité des ressources florales. Acteurs proposés : CRA-W, Universités, CARI
- 7. Trouver les meilleures méthodes et les meilleurs matériaux pour adapter la pratique apicole à l'objectif de résilience des colonies (matériel apicole, alimentation, définition de pratiques apicoles durables...) et produire un guide à destination du secteur. CARI, Universités (ingénierie), le secteur apicole
- 8. Développer et mettre en œuvre un index pratique synthétisant l'état de santé des abeilles Acteurs proposés : CRA-W, CARI
- Rationaliser et pérenniser l'assistance technique aux apiculteurs par la mise en place et la diffusion d'outils de suivi sanitaire du cheptel. Acteurs proposés : CARI
- 10. Dans l'optique d'une apiculture durable, développer et évaluer des méthodes techniques pour contrôler varroa (piégeage des acariens dans le couvain des ouvrières ou des mâles, mise en cage des reines et essaims artificiels...). Acteurs proposés : CRA-W, CARI, le secteur apicole
- 11. Améliorer les efforts de sélection afin de maintenir les populations locales d'abeilles mellifères et d'identifier les populations résistantes au varroa. Favoriser l'élevage d'abeilles mellifères bien adaptées à leurs conditions climatiques pour améliorer la résilience du cheptel. Acteurs proposés : Mellifica, Beebred Belgium, Arista BRB, les éleveurs

5.5. Action 5 – Structuration de la dimension économique de l'apiculture dans le respect de la biodiversité locale

 Identifier les apiculteurs professionnels et les apiculteurs à dimension économique qui respectent la législation. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, le secteur apicole

- 2. Mettre en place une structure d'animation (formations continues spécifiques pour le développement de nouveaux produits, nouvelles récoltes, nouveaux marchés). Acteurs proposés : CARI. Partenaires envisagés : spécialistes extérieurs
- 3. Faciliter l'accès aux aides à l'installation et à l'investissement en révélant et en intégrant les spécificités du secteur apicole dans le monde agricole. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI
- 4. Construire et à mettre en place une formation spécifique à l'apiculture débouchant sur un diplôme de type « production agricole », formation rationnalisée donnant accès aux aides agricoles. Acteurs proposés : syndicats agricoles, CARI
- 5. Guide d'installation d'un apiculteur à profil économique. Acteurs proposés : tous les acteurs institutionnels, CARI, les groupes d'intérêt économique
- 6. Évaluer la capacité de production et de marché pour les produits de la ruche en dehors du miel. Acteurs proposés : CARI, les groupes d'intérêt économique, les spécialistes extérieurs
- 7. Identifier une filière apicole (interprofession) pour apporter un soutien économique à des actions de développement apicole et à la mise en place d'une chaîne de commercialisation des produits. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI, les groupes d'intérêt économique
- 8. Déterminer le meilleur moyen de développer la filière tout en s'engageant dans une voie durable et vertueuse qui tient compte de la biodiversité locale. Acteurs proposés : CRA-W, UMons, CARI, Nature & Progrès

5.6. Action 6 – Structuration de l'élevage et stimulation de la production d'abeilles de qualité

- 1. Développer un réseau d'éleveurs identifié par des données comme :
 - Le numéro de TVA :
 - · La période de disponibilité des reines ;
 - L'origine génétique des reines ;
 - La capacité de production ;

- Les critères de sélection utilisés. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, éleveurs
- Mettre en place une certification des éleveurs remise en question chaque année (base sanitaire, génétique...) qui constituerait une base d'éleveurs reconnus par la Région Wallonne (à l'exemple du registre des formateurs). Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, CARI
- 3. Mettre en évidence l'importance de la diversité génétique pour une apiculture durable, et développer des programmes d'élevage local. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, Mellifica, Beebreed Belgium, Arista Bee Research Belgium, éleveurs
- Diffuser les informations sur ce réseau d'éleveurs auprès des apiculteurs.
 Acteur proposé : CARI
- 5. Stimuler l'élevage dans le respect des règles légales (cf. point1), en particulier l'élevage d'abeilles noires où l'on connait un déficit, dans le respect de la diversité des demandes et des besoins (races, critères recherchés, etc.). Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, Mellifica, Beebreed Belgium, Arista Bee Research Belgium, éleveurs.
- 6. Encourager les échanges entre les partis-prenants de l'élevage wallon et les programmes de sélection à l'échelle européenne (BeeBreed, les éleveurs de carnica, les éleveurs de Buckfast, les éleveurs d'abeilles noires, Fondation Arista Bee Research, etc.). Encourager et valoriser le partage des connaissances acquises en matière de sélection sur plusieurs traits tels que l'agressivité, le comportement des essaims, la production, la résistance au varroa, etc. Acteurs proposés : SPW-ARNE DQBEA, Mellifica, Beebreed Belgium, Arista Bee Research Belgium, éleveurs



CARI asbl Bâtiment Boltzmann Croix du Sud 1 Bte L7.04.01 1348 Louvain-la-Neuve 010 47 34 16 http://www.cari.be

Document rédigé par Agnès FAYET

Dans le cadre du projet Bee Wallonie

https://www.beewallonie.be



Remarques et informations : communication@cari.be